



Compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2011

DSP eau et assainissement

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, M. Daniel Vieillard, M. Philippe Michaud, Mme Thérèse Parisot, M. Christophe Leloup, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, M. Philippe Brunot, Me Paulette Therry, M. Dominique Duchamp, Me Michelle Barbusse

Absents excusés : Me. Jean-Noël Gallimardet,

Absent excusé et représenté : M. David Brunot (représenté par M. Christophe Leloup)

Mr Philippe Michaud est élu secrétaire de séance.

Renouvellement des contrats de délégations de service public EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le maire remercie les membres de la commission d'ouverture des plis de leur participation et de leur implication dans cette procédure pour laquelle la commune s'était adjoint les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), le Cabinet SPEE.

Il indique qu'il appartient maintenant au conseil municipal d'approuver ou de rejeter ses propositions concernant l'attribution des deux délégations de service public eau et assainissement dont le rapport de présentation synthétisant l'analyse des offres a été annexé à la convocation du conseil municipal.

Il précise que ce rapport contient également une étude de mise en régie de ces services. Celle-ci fait apparaître qu'au vu de la taille de la commune, la reprise des deux services en régie directe ne paraît pas, actuellement, économiquement pertinente. M. le Maire souligne toutefois qu'il sera opportun de mener, le moment venu, une réflexion approfondie dans le cadre des transferts de compétence à intervenir à court ou moyen terme.

Le maire reprend en détail les critères de notation : 30 % pour la valeur technique, 50% pour le prix et 20% pour la cohérence et la pertinence du contenu de l'offre avec le prix proposé.

Il donne lecture des éléments du dossier traduit dans la notation finale (document 8 du rapport).

Il se félicite enfin du résultat de la procédure de consultation pour les raisons suivantes, notamment : d'une part trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres alors qu'une seule avait répondu lors du

renouvellement, en 2003, des contrats précédents ; et, d'autre part, les tarifs proposés sont en forte baisse à qualité de service identique sinon améliorée.

L'opposition souhaite avoir des précisions sur la prise en compte du curage préventif des réseaux.

M. Schneider informe l'assemblée que rien n'était prévu dans le contrat précédent. Au printemps 2008, cette mission a été confiée à la SAUR. La municipalité n'a pas manqué de saisir l'occasion du renouvellement des contrats pour intégrer cette prestation dans le cahier des charges.

Le cas particulier de SEB dans son utilisation partielle du réseau d'assainissement collectif est abordé ; il fera l'objet d'une convention spécifique qui sera soumise, le moment venu, au conseil municipal.

La durée des contrats de 6 ans fait l'unanimité au sein du conseil ; de plus, une clause stricte de renégociation est stipulée dans chacun des contrats.

M. Schneider explique les raisons du changement d'indice concernant les pertes en eau potable, dans le nouveau contrat – Eau. Le nouvel indice de référence est basé sur un indice linéaire de perte traduit par un volume en m³ par km de réseau et par jour. Cet indice qui est de 5m³/km/j, indique la perte maximale « admissible » sur le réseau communal, ce qui se traduira, en cas de dépassement, par des pénalités pour le délégataire.

L'opposition demande la plus grande vigilance concernant les modalités de changement de prestataire, en particulier sur les possibilités de reprise du personnel de l'ancien délégataire.

Le maire souligne que le nouveau délégataire a mentionné dans son offre qu'une réflexion serait engagée sur la possibilité de reprendre du personnel du délégataire sortant et rappelle qu'en tout état de cause, la municipalité n'est pas fondée à s'immiscer dans la gestion privée. Pour sa part, l'AMO a pour dernière mission de faire la transition entre les deux prestataires.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les propositions du maire telles qu'elles sont présentées dans le rapport :

- Contrat de délégation de service public - eau potable : Lyonnaise des eaux pour une durée de 6 ans
- Contrat de délégation de service public – assainissement : Lyonnaise des eaux pour une durée de 6 ans.

La séance est levée à 19H 05

Le secrétaire de séance



Philippe Michaud



Le Maire



Gérard Leguay